

Date de Publication : 09/03/2023

DECISION DU PRESIDENT N° DD_2023-012

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Transformation de l'ancien atelier Louis Derbré en espace de loisirs
(salle de spectacle, bar, restaurant) :
Marchés publics de travaux pour les 8 lots

Type de marché :

Marchés publics de travaux à procédure adaptée ouverte.

Détail des lots :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre - Maçonnerie
02	Menuiseries extérieures
03	Menuiseries intérieures
04	Cloison doublage
05	Carrelage - Faïence
06	Peinture
07	Électricité CFO CFA
08	VMC Plomberie sanitaire

Conditions d'appel et de mise en concurrence (Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique):

Publicité Adaptée :

AAPC daté du 04/01/2023

Parution sur :

lernee.marches-publics.info + OUESTFRANCE53

Date et heure limites de réception des offres :

24 janvier 2023 à 12h00



Motifs du choix de l'entreprise :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation des travaux et le respect du planning	15.0 %
2.2-Moyens humains et matériels mis à disposition pour assurer la sécurité sur le chantier	10.0 %
2.3-Liste des matériaux et matériels envisagés pour les ouvrages principaux et équipements	10.0 %
2.4-Procédés et méthodologies d'exécution pour réalisation chantier à faible nuisance	15.0 %

Offres reçues :

19 Offres reçues dans les délais. 19 offres ont été analysées.

DECIDE :

Conformément au rapport d'analyse, est autorisée la passation, par le pouvoir adjudicateur, des contrats de marché public suivant :

Lots	Attributaire	Montant offre HT
1	SAS HEUDE BATIMENT 27 Avenue de la Libération 53500 ERNEE	24 500,00 €
2	ALPROFER SAS 30 Rue de Saint Denis de Gastines BP 55 53500 ERNEE	105 261,15 €
3	SAS MENUISERIE L. PELE ZA La Querminais MONTENAY 53500 ERNEE	8 137,46 €
4	DPI 5 Allée du domaine 53500 ERNEE	15 080,83 €
5	PERAIS SARL 128 Boulevard des Loges 53940 SAINT BERTHEVIN	9 969,97 €
6	DURAND SAS ZAC de L'Huilerie 53100 MAYENNE	24 500,00 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID : 053-245300355-20230308-DD_2023_012-CC



Lots	Attributaire	Montant offre HT
7	SARL BAHIER PECEM 26 rue de Saint Denis de Gastines 53500 ERNEE	85 448,00 €
8	SARL BAHIER PECEM 26 rue de Saint Denis de Gastines 53500 ERNEE	59 500,00 €
	Total des marchés	332 397,41 €

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 07/03/2023

Le Président,
Gilles LIGOT.